



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2021/2022

PROCES-VERBAL N° 17

Réunion du mardi 09 novembre 2021

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

GONESSE – STADE EUGENE COGNEVAUT N°1 – NNI 95 277 01 01

Cette installation sportive était classée en niveau T5 jusqu'au 30/09/2019.

Installation visitée par MM. FEBVAY et PLASSART, membres de la C.D.T.I.S. du district 95, le 18/10/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 18/10/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AOP
- Rapport de visite du 18/10/2021

Au regard des éléments transmis et en l'absence de tests, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T7 SYN PROVISoire dans l'attente de réalisation des tests in situ.

1.2. Confirmations de niveau de classement

YERRES – STADE LEO LAGRANGE N°2 – NNI 91 691 02 02

Cette installation sportive était classée en niveau T4 jusqu'au 16/09/2020.

Installation visitée par MM. BOISNOIR et BERTHY, membres de la C.D.T.I.S. du District 91, le 28/09/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 signée par le propriétaire le 28/09/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6 jusqu'au 02/11/2021.

Elle demande à la ville de lui transmettre un A.O.P. ou une attestation administrative de capacité (sur le modèle transmis).

SOISY SUR SEINE – STADE DES DONJONS N°1 – NNI 91 600 01 01

Cette installation sportive était classée en niveau T5 jusqu'au 13/09/2020.

Installation visitée par MM. GAUVIN et BERTHY, membres de la C.D.T.I.S. du District 91, le 25/10/2021. La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 signée par le propriétaire le 25/10/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 jusqu'au 09/11/2031.

Elle demande à la ville de lui transmettre un A.O.P. ou une attestation administrative de capacité (sur le modèle transmis).

GRIGNY – STADE JEAN MIAUD N°1 – NNI 91 286 01 01

Cette installation sportive était classée en niveau T5 jusqu'au 10/01/2018.

Installation visitée par MM. GAUVIN et BERTHY, membres de la C.D.T.I.S. du District 91, le 26/10/2021. La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 signée par le propriétaire le 25/10/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 jusqu'au 09/11/2031.

Elle demande à la ville de lui transmettre un A.O.P. ou une attestation administrative de capacité (sur le modèle transmis).

LA NORVILLE – STADE LOUIS BABIN N°1 – NNI 91 457 01 01

Cette installation sportive était classée en niveau T4 jusqu'au 02/09/2020.

Installation visitée par MM. BOISNOIR et GAUVIN, membres de la C.D.T.I.S. du district 91, le 18/10/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 signée par le propriétaire le 18/10/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AOP

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 jusqu'au 09/11/2031.

1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1 – Eclairage régional (EFOOT A11 et E5)

ALFORTVILLE – PARC DES SPORTS VAL DE SEINE N°3 – NNI 94 002 01 03

L'éclairage de cette installation sportive n'avait jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. LAWSON, membre de la C.R.T.I.S., le 16/01/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 16/01/2020.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 311 Lux
- Rapport Emin/Emax : 0.52.
- Facteur d'uniformité : 0.74.

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 09/11/2023.

RUEIL MALMAISON – STADE DU PARC N°1 – NNI 92 063 02 01

L'éclairage de cette installation sportive n'avait jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 21/09/2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E7 signée par le propriétaire le 19/05/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 117 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.51.
- Facteur d'uniformité : 0.70.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 09/11/2023.

2.2 – Eclairages fédéraux (E4 – E3 – E2 –E1)**PARIS – STADE BOUTROUX – NNI 75 113 03 01**

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E5 jusqu'au 29/06/2020.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 03/11/2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 03/11/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 321 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.58.
- Facteur d'uniformité : 0.79.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 09/11/2022.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE**MITRY-MORY – COMPLEXE SPORTIF ROBERT MARCHAND N°2 – NNI 77 294 03 02**

Cette installation sportive n'avait jamais été classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de mise en place du gazon synthétique, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du propriétaire ;
- Plan du terrain ;
- Plan des vestiaires ;

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un niveau T5 SYN.